

Rapport de la commission des travaux et des constructions chargée d'examiner le projet d'arrêté du 12 mai 2009 de Mmes Christiane Olivier, Nicole Valiquer Grecuccio, MM. Jean-Louis Fazio, Jacques Hämmerli et Alpha Dramé: «Pour l'ouverture d'un crédit d'étude de 600 000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand afin de répondre à la demande en places de crèche du quartier».

Rapport de M. Pascal Rubeli.

Séance du 10 mars 2010

La PRÉSIDENTE souhaite la bienvenue à Mme Christiane Olivier, conseillère municipale, qui est auditionnée au nom des signataires du projet d'arrêté PA-97.

Mme OLIVIER transmet les regrets de M. Jacques Hämmerli, qui est retenu ailleurs. Quant à M. Jean-Louis Fazio, qui a démissionné du CM suite à son élection au Grand Conseil, il l'a priée de le représenter à l'audition. Mme OLIVIER explique que le constat du manque persistant de places de crèche et la fermeture programmée de la crèche du Lac sont à l'origine du projet d'arrêté PA-97. Actuellement, 271 dossiers de demande sont en attente dans le secteur Sécheron-Pâquis, ce qui établit la moyenne de satisfaction à 39%, et non à 45% comme indiqué dans le PA, alors que le taux de satisfaction est proche de 50% dans d'autres quartiers de la Ville. La crèche du Lac, qui accueille actuellement 112 enfants fermera en 2011. Or la crèche du Foyer Sécheron (PR-636), toute proche, qui ouvrira un mois après, ne pourra en accueillir que 88. L'ouverture annoncée d'une crèche de 40 places dans les locaux de la Police municipale de la rue Rothschild, permettra, c'est vrai, de dépasser le nombre de places perdues à l'OMC, mais, le problème restera entier, car aux nombreux dossiers actuellement en attente viendront s'ajouter ceux des habitants qui vont affluer dans le nouveau quartier du Foyer Sécheron. D'où la proposition de surélever la crèche Carfagni-Châteaubriand. Mme OLIVIER explique qu'actuellement, cet établissement offre 75 places, dont un certain nombre en crèche de dépannage. Si on ajoute un étage, on pourrait offrir jusqu'à 49 places supplémentaires. Ce projet paraît d'autant plus pertinent que le toit plat actuel, qui devait servir de terrasse, est parfois squatté et connaît aussi des problèmes d'étanchéité, ce qui a été confirmé, respectivement, par la Délégation à la petite enfance (DPE) et le Service des bâtiments (BAT). S'agissant du coût annoncé du crédit d'étude à 600'000 francs, Mme OLIVIER explique qu'il a été calculé par le Service d'architecture (ARC), qui estime aussi le coût de la surélévation à 5 millions de francs. À titre personnel, Mme OLIVIER trouve ce montant étonnant car, à sa connaissance, la construction elle-même avait coûté 5,2 millions. Pour plus de détails, elle renvoie les commissaires à la proposition de construction de la crèche (PR-239).

Un commissaire DC tient, d'abord, à souligner combien le Parti Démocrate-Chrétien est sensible à la question du manque de places de crèche. À ce propos, il rappelle qu'il a signé une motion sur ce sujet, dont M. Fazio était aussi signataire. Il s'interroge sur le sens de ce PA et demande pourquoi, plutôt, ne pas attendre la réponse du CA à la motion. À ce sujet, il croit savoir que le conseiller administratif Manuel Tornare, responsable du Département de la cohésion sociale, de la jeunesse et des sports (SJS) se montre mitigé à l'égard des crèches trop grandes, qu'il appelle des « usines à bébés ». Il demande aussi pourquoi ce PA est renvoyé à la Commission des travaux plutôt qu'à la

Commission sociale et de la jeunesse (CSJ). Il estime que cette instance est mieux armée pour traiter cette question. Mme OLIVIER répond qu'une motion a le défaut de ne pas être contraignante, alors que ce projet d'arrêté répond une urgence avérée : 2011, c'est pour bientôt et il faut décider que faire des enfants de la crèche du Lac. Si les signataires du PA ne se sont pas adressés à M. Tornare, c'est parce que ce projet ne relève pas du domaine de la gestion des crèches mais de celui des travaux, qui est de la compétence du DCA et non pas du SJS. Si le PA n'a pas été renvoyé à la CSJ, c'est que le problème du manque de crèche est connu et qu'il n'y a pas de débat à avoir sur ce problème. S'agissant des « usines à bébés », Mme OLIVIER sait que la capacité maximale admise à Genève varie de 100 à 112 enfants. Or l'augmentation de la jauge de Carfagni-Châteaubriand à 114 enfants a été bien accueillie par la DPE.

Ce commissaire demande pourquoi, plutôt qu'un projet d'arrêté pour le seul secteur de Sécheron-Pâquis, ne pas faire un grand PA pour l'ensemble de la Ville, visant le taux de satisfaction de 100%. En effet, il y a d'autres quartiers dans le besoin. Personnellement, il habite les Eaux-Vives, où le manque de places se fait aussi sentir. Il n'y a pas de raison pour que Sécheron-Pâquis bénéficie d'acointances avec les services municipaux. M. de KALBERMATTEN demande pardon pour le ton expressément provocateur de ses questions. Mme OLIVIER tient à faire savoir qu'elle n'est pas davantage concernée que l'orateur par le secteur de Sécheron-Pâquis. Personnellement, elle habite la Vieille-Ville. S'agissant des accointances mentionnées par M. de Kalbermatten dans son interpellation, Mme OLIVIER répond que ce n'est pas le PA que soutient le DPE, mais le principe d'augmenter la jauge à 114 places, ce qui n'est pas la même chose. Sur le fond, Mme OLIVIER ne doute pas qu'un grand PA comme celui proposé par l'orateur serait signé par tous les conseillers municipaux, mais pour qu'il soit viable, encore faudrait-il qu'il repose sur du concret, qu'il y ait des terrains, des locaux et du personnel. Or, le PA-97 est non seulement viable, mais répond également à une urgence évidente.

Une commissaire L est d'avis que si le service ARC avance le montant de 5 millions, c'est que ce service a sûrement dû mener à une véritable étude de faisabilité. Mme OLIVIER partage ce sentiment. D'après elle, l'étude a dû être faite pour anticiper les éventuels problèmes que pourrait poser le rehaussement du bâtiment de la crèche, en raison de sa proximité du périmètre du Plan de site de la rade. Elle donne une rapide lecture du courriel de M. José Borella, adjoint de direction à l'ARC, qui présente l'estimation sommaire de la surélévation de la crèche et de l'augmentation de la capacité actuelle de 60 places de plus. Pour davantage de précisions, elle recommande de demander l'audition du Service d'architecture. Sur demande de la PRÉSIDENTE, Mme OLIVIER fera parvenir une copie de ce message à la Commission. M. DOSSAN s'étonne du nombre de 60 places mentionné dans l'estimation de l'ARC. Mme OLIVIER confirme cette donnée mais explique que c'est le BPE qui n'en autorise que 45-49 de plus.

Un commissaire R comprend les raisons qui fondent le PA-97. Il trouve, par la même occasion, regrettable de ne pas agrandir la crèche du Foyer Sécheron. Mme OLIVIER souscrit à ce sentiment. Elle déplore qu'il soit si difficile de modifier un plan d'aménagement. Elle explique que, suite à l'échec du financement de l'établissement médico-social qui devait abriter la cuisine commune de cet établissement et de la crèche, des tentatives infructueuses ont été faites pour sauver au moins la cuisine. Pour le reste, s'agissant de la capacité générale des crèches, elle déplore le manque de conscience et de vision à long terme. À son avis, il faudrait s'organiser pour prescrire des crèches à 100 places et pour préconiser une planification des crèches inspirée de celle des écoles.

Une commissaire S croit savoir que le bâtiment de la crèche a aussi une certaine valeur architecturale, ce qui complique un peu la perspective de son rehaussement. Par contre, elle reconnaît que si cela se faisait, la crèche agrandie bénéficierait de la même équipe administrative et de la même cuisine, ce qui représenterait une économie. Mme OLIVER acquiesce sur ce point. Sur l'autre point, elle comprend les réserves sur la valeur architecturale du bâtiment. Elle suppose que le Service d'architecture mandaterait, pour concevoir la surélévation, les mêmes architectes qui ont

conçu le bâtiment d'origine ; elle estime toutefois qu'il serait opportun de procéder à une pesée d'intérêts qui permettrait de mesurer l'importance des différents enjeux.

La PRÉSIDENTE remercie Mme Christiane Olivier de sa participation à l'audition et lui donne congé.

La Commission entame la discussion sur le projet d'arrêté PA-97.

Un commissaire DC propose l'audition de MM. les conseillers administratifs Manuel Tornare (SJS) et Rémy Pagani(DCA), si possible sans être accompagnés de délégations importantes de fonctionnaires.

Un commissaire Vert propose que M. Pagani soit accompagné du Service d'architecture.

Un commissaire R souhaiterait que la Commission soit renseignée sur la politique du nombre de places dans les crèches pratiquées dans d'autres villes, dans les alentours de Genève. La PRÉSIDENTE prendra les renseignements nécessaires. Mme SOUTTER suggère que le départ de Mme de Tassigny et son remplacement à la DPE par Mme Francine Koch augure peut-être d'une nouvelle pratique en la matière. La PRÉSIDENTE croit savoir que le conseiller administratif Tornare, qu'elle a entendu dans une manifestation publique, est attaché au principe d'un seuil de 90 places. Pour Mme BRUNIER, le problème du nombre de bébés et d'enfants dans les crèches est aussi lié à d'autres facteurs. Elle se souvient que l'agrandissement de la crèche du Foyer Sécheron avait été étudié, mais il aurait alors fallu lui affecter des étages supplémentaires, ce qui aurait posé des problèmes d'encadrement et d'organisation et aurait entraîné des coûts à l'avenant.

Un commissaire UDC préférerait d'abord entendre le magistrat en charge du SJS, dans le but de connaître les besoins en places de crèche dans le secteur Sécheron-Pâquis. C'est pourquoi il n'est pas favorable à une audition simultanée des deux magistrats.

Un commissaire DC se demande si la crèche Carfagni-Châteaubriand est classée. Mme BRUNIER répond qu'elle est beaucoup trop récente, mais il est vrai que la proximité du Plan de site de la rade, voire la proximité d'un bâtiment classé dans le quartier, peut poser problème à sa surélévation. À ce sujet, il faudrait peut-être aussi compter sur l'opposition d'une partie des habitants.

La PRÉSIDENTE soumet à l'approbation des membres de la Commission des travaux et des constructions l'audition des conseillers administratifs Manuel Tornare (SJS) et Rémy Pagani (DCA), et du Service d'architecture (DCA).

OUI		2 AGT ; 2 S ; 2 Ve ; 2 DC ; 1 R ; 1 L
NON	0	
ABST.		1 UDC

L'audition des conseillers administratifs Manuel Tornare (SJS) et Rémy Pagani (DCA), et du Service d'architecture (DCA) est approuvée à la majorité des commissaires présents. Avec l'accord de la Commission, la PRÉSIDENTE invitera aussi à l'audition la Délégation à la petite enfance.

Séance du 14 avril 2010

Poursuivant l'étude du projet d'arrêté PA-97, commencée le 10 mars 2010, la Commission auditionne M. Rémy Pagani, conseiller administratif responsable du Département des constructions et de l'aménagement (DCA), Mme Isabelle Charollais, co-directrice du département et Mme Isis Payeras Socratidis, cheffe du Service d'architecture (DCA/ARC), à qui se joignent M. Manuel Tornare, conseiller administratif responsable du Département de la cohésion sociale de la jeunesse

et des sports (SJS), Mme Francine Koch, Déléguée à la petite enfance (SJS/DPE) et M. José Borella, adjoint de direction au service ARC, à qui la PRÉSIDENTE souhaite la bienvenue.

En introduction, M. TORNARE rappelle que la crèche du Lac, située dans le périmètre du siège de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) pose, depuis plusieurs années, des problèmes de sécurité, c'est pourquoi, en accord avec le comité de cette institution, il a été décidé d'abandonner ce site et de trouver des places de substitution à proximité. C'est à cet impératif que répondent, d'une part, la crèche de la société Serono, qui a été financée à parts égales par la famille Bertarelli et la Ville de Genève, et la crèche du Foyer Sécheron. Malheureusement, les capacités réunies de ces deux établissements ne compenseront pas les 120 places perdues à la crèche de l'OMC. M. TORNARE signale que le taux de satisfaction de la demande en places de crèche, dans cette partie de la Ville est estimé à 50%, ce qui est en dessous de la moyenne. Dès lors, dans le cadre de la recherche de lieux où offrir de nouvelles places d'accueil, son département voit d'un bon oeil l'étude d'un projet de surélévation de l'espace de vie enfantine de Carfagni-Châteaubriand. Sous réserve de l'avis des instances de préservation des sites et du patrimoine, le magistrat est d'avis qu'une telle construction s'intégrerait bien dans le paysage de la rade. M. TORNARE explique aussi que la crèche de Châteaubriand est subventionnée à hauteur de 40% par la fondation Joseph Carfagni, qui a pour objectif de permettre l'accès aux crèches aux enfants issus de familles de classes populaires. Il mentionne le rôle de l'ancienne magistrate Madeleine Rossi, qui avait convaincu la fondation de soutenir la crèche de Châteaubriand. Or cette fondation envisage maintenant de se retirer, parce qu'elle juge que l'établissement est désormais fréquenté surtout par des personnes issues des couches moyennes supérieures. Afin de ne pas perdre cette ressource, M. TORNARE caresse l'idée de créer une maison de la famille, qui aurait pour but de venir en aide à des parents dans le besoin. Des institutions semblables existent, par exemple, en Italie et en Suède. Les enfants peuvent y être accueillis dans des horaires élargis, voire même la nuit. Ce projet permettrait de répondre à des besoins, qui ont parfois aussi été exprimés par des élus municipaux, et de correspondre aux critères de la fondation. Il précise que le CA est acquis à cette idée, même si le lieu de son implantation est encore indéfini.

Présentant un bref diaporama présentant une modélisation de la surélévation de la crèche de Carfagni-Châteaubriand, Mme PAYERAS SOCRATIDIS informe la Commission que le Service ARC estime la surélévation possible. Reste à concevoir le programme des locaux et à réaliser l'étude. Elle rappelle que le PA-97 propose de consacrer la somme de 600'000 francs pour cela. Aux 75 places actuelles, pourraient alors s'ajouter 70 nouvelles places. Le programme des locaux pourrait alors prévoir une crèche permanente de 125 places et une crèche de dépannage de 20 places, ou une maison de la famille, comme celle présentée par M. Tornare. Le vote du crédit d'étude permettrait ensuite de présenter une PR comprenant une demande de crédit pour la réalisation et une requête en autorisation de construire. Elle prévient qu'alors les enfants devront être replacés, parce qu'ils ne sauraient rester au rez-de-chaussée pendant la réalisation des travaux au dessus de leurs têtes.

Mme KOCH explique que les crèches de dépannage permettent aux parents de placer leurs bambins pendant quelques mois. À Genève, il existe actuellement 2 crèches de ce type. La première est à Champel, l'autre à Châteaubriand, mais cette dernière ne peut pas accueillir les bébés.

Un commissaire R suppose que si la surélévation de Carfagni-Châteaubriand est jugée possible, c'est que les fondations d'origine permettent de soutenir un deuxième niveau. Pourquoi, alors, ne pas avoir construit directement 2 niveaux lorsque l'édifice a été réalisé ? M. DOSSAN souhaiterait aussi savoir si le département SJS a changé sa politique sur la capacité d'accueil des crèches. En effet, une crèche de presque 150 places représente un saut surprenant par rapport à une politique qui se dit opposée aux usines à bébés, suivant laquelle la Ville a refusé jusqu'à présent de dépasser 90 places. M. TORNARE répond que le CA avait envisagé, dès le départ, la possibilité de construire l'institution de Châteaubriand sur deux niveaux. Ce sont des raisons pécuniaires qui ont empêché de réaliser le bâtiment sous cette forme. S'agissant des usines à bébés, Mme KOCH explique que la crèche

permanente, de 125 places, et la crèche de dépannage, de 20 places, sont 2 institutions différentes, ceci pour éviter, précisément, que le lieu devienne une usine à bébés. M. TORNARE tient à réaffirmer qu'il reste opposé aux crèches de 450 places, telles que l'avaient proposé, en son temps, les élus radicaux.

Une commissaire S croit savoir que la crèche de Carfagni-Châteaubriand a une valeur architecturale. Elle demande si l'architecte a un droit de regard sur l'évolution de son bâtiment. Mmes PAYERAS SOCRATIDIS et CHAROLLAIS répondent que bâtiment est lauréat de la Distinction romande de l'architecture. Non seulement son concepteur est au courant de l'idée de la surélévation mais, c'est à lui qu'a été confiée l'étude de faisabilité. La réalisation de l'ouvrage serait probablement confiée aussi au même concepteur.

Un commissaire DC demande pourquoi ce projet est présenté sous forme de PA, par des membres du CM, plutôt que sous forme de PR, par le CA. M. PAGANI rappelle que le CA avait réussi à convaincre les membres du CM de se contenter d'une crèche au Foyer Sécheron avec moins de place, en échange de l'étude de la surélévation de Carfagni-Châteaubriand. MM. TORNARE et PAGANI félicitent les élus du CM d'avoir pris les devants.

Un autre commissaire DC observe que la maison de la famille, évoquée par le magistrat Tornare n'est pas mentionnée dans la présentation sur la faisabilité du projet. M. TORNARE rappelle qu'il s'agit seulement d'une étude. Son contenu n'est pas encore décidé. Il reconnaît, certes, à titre personnel, qu'il verrait bien cette institution à Carfagni-Châteaubriand, mais cela ne changerait pas l'affectation du bâtiment, qui restera dédié à la petite enfance. Pour M. LATHION, la maison de la famille recouvre un concept plus large. Il demande quelle surface devrait être consacrée à des bureaux dans une maison de la famille. Mme KOCH imagine une halte-jeu, couplée à la crèche de dépannage, qui accueillerait les enfants pendant 1 ou 2 heures. L'institution comprendrait aussi un guichet d'information sur la petite enfance et un(e) assistant(e) social(e), pour répondre aux problèmes urgents. M. TORNARE estime que la maison de la famille répondrait aux besoins d'un quartier populaire comme les Pâquis.

Un commissaire S, le projet de maison de la famille n'est pas clair. Il souhaite savoir combien de places de crèche, sur les 125+20, pourraient être perdues si on installe à Carfagni-Châteaubriand une maison de la famille. M. TORNARE répond qu'aucune place de crèche ne serait perdue. M. LÓPEZ QUIRLAND, qui habite les Pâquis, évoque le nombre important de demandes de places de crèche dans ce quartier. Les demandes vont encore augmenter dès que les logements du Foyer Sécheron commenceront à être occupés. Dans ce contexte, si on installe la maison de la famille à la crèche de Carfagni-Châteaubriand, il faudrait garantir qu'il n'y aura pas de perte de places de crèche.

Ce même commissaire déplore le manque de collaboration entre la Ville et les organisations internationales pour trouver des lieux où installer des crèches. Il s'avoue effaré d'apprendre que de grandes institutions comme, le BIT, l'UIT, l'OMPI, l'OMC n'en sont pas dotées. M. TORNARE rejette l'idée qu'il n'y ait pas de collaboration. Il rappelle les réunions qu'il a eues, en 2009, avec les responsables de plusieurs OI, où ces questions ont été abordées. Par ailleurs, il rappelle que la crèche des Morillons a été réalisée en partenariat avec le CICR. Elle n'a coûté que 2,5 millions à la Ville et il serait même envisageable de l'agrandir. Cela étant dit, M. TORNARE estime que le rôle de la municipalité est de satisfaire la demande des habitants des quartiers et non pas les fonctionnaires internationaux, à hauts revenus, qui vivent en dehors du territoire de la Ville. M. LÓPEZ QUIRLAND précise son propos : il souhaiterait que la Ville collabore plus souvent avec les institutions internationales afin de libérer, dans les crèches de la Ville, les places occupées par les fonctionnaires internationaux, même à hauts revenus, qui résident sur le territoire de la Ville. Il demande s'il serait possible de négocier d'autres partenariats pour des crèches, avec des OI, par exemple, avec l'Institut des hautes études internationales et du développement (IUHEID), pour qui des logements sont

actuellement en construction. M. TORNARE répond favorablement, mais avertit que les frais doivent être partagés équitablement.

Revenant à Carfagni-Châteaubriand, M. PAGANI dit souhaiter seulement que la volonté exprimée par le CM dans le PA-97 soit satisfaite. Son département est prêt à s'engager, mais souhaiterait que le programme ne change pas en cours de route. Ainsi, s'agissant de la maison de la famille, il invite M. Tornare à clarifier son concept.

Un commissaire S rappelle que dans le PA-97, il est question d'agrandir une crèche. À son avis, parler de la maison de la famille est prématuré. Mme SOUTTER partage ce point de vue.

Mme KOCH informe la PRÉSIDENTE que la future crèche de la rue Rothschild disposera de 40 places.

La PRÉSIDENTE se fait l'écho de certains parents qui déplorent que des familles aisées soient favorisées dans l'attribution des places de crèches davantage que les familles à revenus modestes. Elle se demande si des critères de rentabilité sont pris en compte dans l'attribution des places. Elle souhaiterait savoir si les choix sont faits pas le Bureau d'information sur la petite enfance (BIPE) ou par les crèches elles-mêmes. Mme KOCH répond que le choix est fait par les crèches, dont les directions ne connaissent pas les niveau de revenu des parents au moment où elles étudient les demandes. M. TORNARE précise que la mise en place du BIPE, il y a 5 ans, a tout de même coïncidé avec l'apparition de critères d'admission. Depuis lors, les crèches de la Ville sont accessibles, d'abord aux communiers, et ensuite, s'il reste des places, aux foyers qui payent des impôts sur la Ville de Genève. Les parents sans rapport financier avec la Ville ne peuvent plus accéder aux crèches subventionnées par la municipalité. Le BIPE permet aux parents de s'informer sur la disponibilité en places de crèche sans devoir s'astreindre au parcours du combattant à travers la ville, et permet à la Ville de pratiquer une politique de proximité, permettant aux enfants d'être accueillis aussi près que possible de leur quartier de résidence. M. TORNARE ajoute que la municipalisation des crèches permettrait de piloter tout cela.

La PRÉSIDENTE remercie les personnes auditionnées, MM. Rémy Pagani, Manuel Tornare et José Borella, et Mmes Isabelle Charollais, Francine Koch et Isis Payeras Socratidis, et leur donne congé.

Une commissaire AGT annonce que les commissaires du groupe À Gauche toute ! soutiendront l'approbation du projet d'arrêté PA-97. Elle note, ainsi que l'a révélé une question lors de l'audition du jour, que la construction aurait pu avoir 2 niveaux dès le départ, si seulement on avait accepté de la financer.

Un commissaire S annonce que les commissaires du Parti socialistes, conscients du besoin de crèches dans le quartier, voteront favorablement le PA-97. Il ajoute que les commissaires socialistes, qui souhaitent des places de crèche, seront attentifs à l'affectation du 2ème niveau.

Un commissaire R, commissaire du Parti radical, votera favorablement le PA-97. Il observe qu'en accroissant la jauge de la crèche de Carfagni-Châteaubriand, le CA rend possible une progression de la capacité des crèches qui paraissait hors de portée, il y a seulement un an, et M. DOSSAN de rappeler les discussions autour de la crèche du Foyer Sécheron. Personnellement, il juge positivement cette évolution. Par ailleurs, M. DOSSAN déplore que le CA, craignant que les élus trouvent la facture trop chère, se montre timoré en présentant ses propositions. Le CA sait pourtant que si le projet est bon, il a toutes les chances d'obtenir le consentement du CM.

Un commissaire DC juge étonnante la manière de présenter les demandes de crédit. Il a noté que M. Tornare a présenté un projet de maison de la famille à Carfagni-Châteaubriand, pour le retirer immédiatement après que les commissaires socialistes aient montré leurs réserves. Il tient à rappeler

que la maison de la famille fait partie du programme de législature du Parti démocrate-chrétien. Il prend note que les commissaires socialistes souhaitent rester vigilants sur l'affectation des locaux de l'institution. De son côté, le PDC veillera à ce que les socialistes restent vigilants. M. LATHION approuvera le PA-97, parce que les besoins sont réels en la matière, mais reste sceptique sur la présentation du projet.

Un commissaire Vert annonce que Les Verts approuvent le PA-97, qui répond à une nécessité avérée. Les crèches constituent des encouragements au rajeunissement de la population que Les Verts appellent de leurs vœux.

.

Un commissaire UDC annonce que les commissaires de l'Union démocratique du centre approuvent le projet d'arrêté PA-97.

La PRÉSIDENTE soumet à l'approbation de la Commission des travaux et des constructions le projet d'arrêté PA-97.

Le projet d'arrêté PA-97 est adopté à l'unanimité des commissaires présents.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu l'article 30, alinéa 1 lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984 ;

Sur proposition de cinq de ses membres

Arrête

Article premier.- Il est ouvert au Conseil administratif un crédit d'étude de 6000'000 francs destiné à la réalisation d'un niveau supplémentaire à la crèche de Châteaubriand, permettant d'accueillir des places de crèches, afin de répondre à la demande du quartier.

Art. 2.- Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 600'000 francs.

Art.3.- La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif. Si l'étude est suivie d'une réalisation, la dépense ajoutée, à celle de la réalisation sera amortie sur la durée d'amortissement de la réalisation. Sinon, l'étude sera amortie en cinq annuités.